

RÈGLEMENT Course nature d'Ecordal :

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

1. Description :

Le FJEP Attigny Course à pied organise le samedi 11 septembre 2021 la 6ème édition de sa course nature à Ecordal (08130).

COURSE NATURE d'environ 13 km : parcours boisé et sur chemins.

Cette épreuve est chronométrée. **Trophée départemental**. Épreuve ouverte à partir de la catégorie Cadet (année 2005).

Départ : devant l'école à **15H**. Arrivée : devant l'école.

✓ **PASS SANITAIRE : Les athlètes devront être en possession :**

- D'un Pass-sanitaire certifiant de la vaccination
- ou présenter un test PCR de moins de 48h
- ou d'un test attestant être rétabli de la Covid 19 datant de plus de 11 jours et moins de 6 mois

Ces documents seront demandés pour le retrait des dossards le jour de la course.

Le non respect de ces conditions d'accès par le participant entraînera la non-remise de dossard et la non-participation.

2. Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement à partir du site internet www.ledossard.com.

Pas de possibilité de s'inscrire sur place. Pas de paiement sur place.

Pas de vérification certificat médical sur place.

Pour finaliser son inscription, chaque participant devra IMPERATIVEMENT télécharger en ligne :

- ✓ Soit pour les coureurs licenciés: la [licence](#) de la fédération **pour la saison 2021/2022** (pour la FFA, la vérification est effectuée en ligne).
- ✓ Soit pour les coureurs non licenciés :un [certificat médical](#) de moins d'un an comportant la mention «non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition »

Attention : les licences acceptées seront celles prises à compter du 1^{er} septembre 2021.

Le retrait des dossards s'effectuera à l'école d'Ecordal (2 rue Telliers) à partir de 13h00.

- ◆ Pour retirer son dossard, chaque participant doit vérifier que son certificat médical ou sa licence ait bien été validé en ligne par l'organisateur.
- ◆ PAS DE CERTIFICAT ou LICENCE validée = Inscription annulée et remboursée

Renseignements : Delphine DE KOCKER : 06.83.04.60.13 / fjepattignycap@orange.fr

3. Ravitaillement

Ravitaillements : liquide à mi-parcours, complet à l'arrivée

4. Assistance :

Aucune aide extérieure n'est autorisée / Accompagnement en vélo interdit (hormis le vélo balai)

5. Environnement

Les organisateurs attirent l'attention des concurrents sur le respect de l'environnement, des bénévoles, des promeneurs et des riverains. Ne pas jeter de déchets sur le parcours.

6-Après-course et Récompenses :

- Pas de vestiaires, ni douches
- Buvette : sera selon les consignes en vigueur
- Pas de tirage au sort
- Récompense pour les 3 premiers hommes/femmes uniquement

7. Assurance :

Les licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement auprès de toute compagnie d'assurance à titre individuel. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou de vols dont les concurrents pourraient être victimes lors de leur participation à cette épreuve.

8. Droit à l'image et protection de la vie personnelle :

- Droit à l'image : les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayants droit à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation à la manifestation et sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.
- Protection de la vie personnelle : l'organisation informe les participants que les résultats seront publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la fédération française d'athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à cette publication, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse cil@athle.fr.

Conditions d'annulation:

Si l'événement ne peut se tenir, tous les inscrits seront remboursés.